

## Incompréhension d'un adage

Par **Jaade**, le **07/11/2018** à **13:48**

Bonjour à tous en ces révisions d'examens.

Je suis actuellement penchée sur le chapitre de la preuve. Et j'ai noté dans mon cours une citation (ou un adage?) : "qui mieux abreuve, mieux preuve".

Pour autant, je ne comprends pas son sens, et l'internet ne m'aide pas des masses !

Merci à vous, cette citation pourra peut être m'être utile comme accroche hihi.

Par **Xdrv**, le **07/11/2018** à **14:17**

Bonjour,

Je tape la maxime sur google, premier résultat :

[citation]Celui qui sait gagner la sympathie de ses témoins, bénéficie de témoignages très fermes, irrécusables.[/citation]

Pour moi deux façons de la comprendre :

- Soit on abreuve, au sens littéral comme figuré, c'est-à-dire est généreux avec quelqu'un et il y a de fortes chances que cette personne témoigne en votre faveur.
- Soit on abreuve, on fait boire quelqu'un, afin d'obtenir de lui des aveux.

Ca ne reste que des suppositions

Par **Camille**, le **07/11/2018** à **18:19**

Bonjour,

Même opinion ou, pour simplifier, "Soudoyez vos témoins, leurs témoignages n'en seront que plus favorables"...

[smile4]